

*Fédération Française de Karaté*  
*et Disciplines Associées*

*Le Président*

**Aux présidents des clubs du  
département des Alpes Maritimes**

*Montrouge, le 15 octobre 2010*

Réf. : FD/MG/DEPAM002

Dossier suivi par :

Service juridique

Tél : 01 41 17 44 41

Fax : 01 41 17 06 51

juridique@ffkarate.fr

Madame, Monsieur,

Par la présente je vous informe que le comité directeur fédéral, lors de sa réunion du 8 octobre 2010, a procédé au retrait des attributions, issues de la délégation fédérale, du comité départemental des Alpes Maritimes, qui en l'état actuel des choses ne doit plus être considéré comme une structure déconcentrée de la FFKDA.

En effet, ce comité départemental, présidé par M. Didier CHIARLA, a utilisé les ressources de cette institution fédérale pour organiser une « coupe mondiale des clubs » sous l'égide d'une fédération dissidente, dénommée la WUKO.

A présent, les attributions du comité départemental des Alpes Maritimes sont transférées à la ligue Cote d'Azur qui de ce fait devient le référent institutionnel pour vos clubs et ce jusqu'à nouvel ordre.

Pour ce faire, un directeur technique départemental par intérim, à savoir M. Jim BAUDOUIN, a été nommé par le DTN pour assurer le lien entre les clubs du département des Alpes Maritimes et la ligue Cote d'Azur.

Je vous informe également que la présente décision fera l'objet d'une communication auprès des collectivités publiques concernées.

Je reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président  
Francis DIDIER

